

Séance ordinaire du 10 septembre 2018



2018-09
170

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUP**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 septembre 2018 à 20h05.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux

Est absent à cette séance: Sièges #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Élection municipale partielle

Poste à combler, Conseiller au siège #1. Trois personnes sont candidates

- Le 16 septembre - vote par anticipation à l'Hôtel de ville de 12h à 20h
- Le 23 septembre - jour du scrutin au Centre sportif de 10h à 20h

Loisirs

- Vente de pommes au profit du Hockey mineur de La Guadeloupe le 22 septembre dès 8h00.
 - Points de vente: face au Garage Gaétan Bolduc à La Guadeloupe et face au 536, rue Principale à St-Honoré

- Invitation aux mahgs pour s'inscrire au hockey, frais de 75\$ d'inscription pour les nouveaux maghs
- Cours de gardiens avertis le 13 octobre au Centre sportif.
- Cours d'impro, dès le 26 sept, à 15h, à l'école St-Louis
- Cours de gymnastique et cheerleading dès le 2 octobre
- Cours de patinage de vitesse. Séance d'information le 2 octobre à 18h30 au Centre sportif
- Cours de boxe à partir du 3 octobre. Essai gratuit le 26 septembre à 18h00 au Centre sportif
- Le Hockey mineur est à la recherche de marqueurs pour les parties de hockey qui auront lieu à La Guadeloupe
- Cours d'informatique dès la mi-septembre

Autres

- Écocentre: Journées gratuites les 14 et 15 septembre pour les résidents de La Guadeloupe
- Ressourcerie: Achetez des produits de seconde main
- Le compostage arrive bientôt !
- Pour toutes informations, pour des conseils pratiques, pour connaître les matières acceptées et refusées visitez le site internet de la municipalité, la page Facebook de la municipalité, dans le journal Notre Milieu
- Appel à la prudence dans les zones scolaires. Travaux effectués à nos écoles pour améliorer la sécurité des élèves.
- CLSC : Clinique sans rendez-vous à tous les lundis et jeudis
- Association Bénévole de Beauce-Sartigan :
 - Service de popote roulante, livraison de repas chaud à domicile 418-228-0007 poste 5
 - Avec la FADOQ: Programme d'activités physiques pour les 50 ans et plus. Début le 17 septembre. 418-228-007 poste 3

Chez nos voisins

- Les journées de la culture de St-Évariste les 29 et 30 septembre
- Spectacle d'humour au profit du CARH-B le 26 octobre. Jean-François Mercier
- Cours de natation session automne et club aquatique au CARHB
- Concours de photos Beauce-Sartigan.

2018-09
171

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Séance ordinaire du 13 août 2018

04.02 - Séance extraordinaire du 22 août 2018

04.03 - Séance extraordinaire du 5 septembre 2018

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2018 et des engagements du mois

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

08.02 - Adjudication de l'appel d'offres camionnette travaux publics

- 08.03** - Mandat d'inspection et de vérification du pont situé près du Moulin Blanc
- 08.04** - Demande de non raccordement aux services sur la 26e Avenue
- 09** - LOISIRS-TOURISME
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02** - Mandat d'analyse - Centre sportif La Guadeloupe
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02** - Vente d'un terrain sur la 8e Rue Ouest, partie du lot 5 667 107
 - 10.03** - Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Beauce-Sartigan et de son Document complémentaire
- 11** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 11.01** - Réunion du comité des finances
 - 11.02** - Comptes du mois d'août 2018 et engagements financiers du mois suivant
 - 11.03** - Dons et commandites
 - 11.04** - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 999 200 \$
 - 11.05** - Refinancement par l'émission de billets
 - 11.06** - Financement camion-citerne #609
 - 11.07** - Renouvellement contrat d'assurances 2018-2019
- 12** - LÉGISLATION
 - 12.01** - Avis de motion règlement 493-2018
 - 12.02** - Présentation et adoption du projet de règlement 493-2018 -Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité
 - 12.03** - Résultats de la JEPHV du 2018-08-22
 - 12.04** - Adoption du règlement 491-2018 - urbanisme
 - 12.05** - Adoption du règlement 492-2018 - zonage
 - 12.06** - Nomination au sein du comité d'administration - Villa du rêve
- 13** - DIVERS
- 14** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-09
172

04.01 - Séance ordinaire du 13 août 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2018-09
173

04.02 - Séance extraordinaire du 22 août 2018

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la

tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2018-09
174**

04.03 - Séance extraordinaire du 5 septembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'août 2018.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

5.01.01 - Informations

- MAMOT - calcul détaillé du montant alloué pour la péréquation 2018
- MAMOT - Compensations tenant lieu de taxes
- MDDELCC - Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- MTMDET - Prolongation du projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisée
- SQ - Rapport annuel d'activités de la MRC Beauce-Sartigan
- Village-relais - Formation en ligne pour les membres
- Village-relais - Rapport annuel 2017-2018
- Village-relais - Bulletin 2018-08

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage récupéré par Services Sanitaires Denis Fortier inc

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois d'août 2018 est de:

Déchets industriels et commerciaux:	24,74 T.M. /5 semaines;
Déchets résidentiels:	44,33 T.M. /5 semaines;
Matériaux secs mélangés:	20,76 T.M. /5semaines;

Recyclage industriel et commercial:	15,29 T.M. /5 semaines;
Recyclage résidentiel:	14,57 T.M. /5 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité est de 600 tonnes métriques pour l'année 2018, soit une moyenne de 50 T.M. par mois. Le tonnage d'enfouissement pour le mois d'août est de 69,07 tonnes métriques.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2018-09
175**

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 4 juillet 2018.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2018 dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

**2018-09
176**

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2018 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois d'août 2018 pour un montant de 11 686.18 \$
- les engagements du mois de septembre 2018 reliés au service d'incendie, au montant de 11 380 \$

Adoptée unanimement.

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le :

- 5 septembre 2018

Les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2018-09
177**

08.02 - Adjudication de l'appel d'offres camionnette travaux publics

Attendu l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité La Guadeloupe à trois (3) concessionnaires pour la fourniture d'une camionnette devant servir aux travaux publics;

Attendu que lors de l'ouverture des soumissions, un (1) seul soumissionnaire avait déposé une offre;

Attendu le bordereau de soumission déposé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu qu'après vérification la soumission est considérée conforme à l'exception du délai de livraison;

Attendu que le prix soumissionné respecte le cadre budgétaire de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu:

- de retenir la soumission de Fecteau Ford pour la fourniture d'une camionnette neuve 2019 au montant de 37 299.00\$ taxes en sus
- d'accepter le délai de livraison au 15 novembre 2018
- de confirmer le contrat d'achat lors de l'obtention du financement

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09
178**

08.03 - Mandat d'inspection et de vérification du pont situé près du Moulin Blanc

Attendu que le pont situé au-dessus de la rivière Le Bras, sur le chemin menant au Moulin Blanc appartient à la municipalité de La Guadeloupe;

Attendu les travaux annoncés par le nouveau propriétaire du 484, 26e Avenue;

Attendu qu'aucun plan de construction de ce pont n'est disponible ainsi qu'aucune information sur la qualité du béton de la dalle du tablier;

Attendu la nécessité de faire l'inspection et la vérification de la capacité portante du tablier;

En conséquence

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'accepter l'offre de services de WSP, pour l'inspection et la vérification de la capacité portante du tablier du pont situé au-dessus de la rivière Le Bras, sur le chemin menant au Moulin Blanc, au coût de 9 295\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-09
179**

08.04 - Demande de non raccordement aux services sur la 26e Avenue

Attendu les travaux effectués sur la 26e Avenue afin d'offrir les services d'aqueduc et d'égout sanitaire aux terrains vacants et résidences du secteur;

Attendu la demande reçue d'un résident afin de conserver l'utilisation de son puits de surface;

Attendu les avis écrits transmis aux propriétaires:

- 19 mai 2016: avis de début des travaux et que les informations sont sur le site internet de la municipalité (obligation de raccordements aux services au plus tard le 1er septembre 2018)
- 21 février 2018: avis que le délai de 2 ans accordé pour le raccordement aux services arrivera à échéance le 1er septembre

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu de refuser la demande de Mme St-Pierre et de rappeler aux résidents de la 26e Avenue non raccordés aux services, que les branchements doivent être faits. Rappelons que la date limite pour effectuer les branchements était le 1er septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS-TOURISME

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture a tenu une séance de travail le :

- 22 août 2018

Les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2018-09
180**

09.02 - Mandat d'analyse - Centre sportif La Guadeloupe

Attendu les démarches d'étude et d'évaluation de faisabilité du remplacement du système de réfrigération du Centre sportif La Guadeloupe fonctionnant au gaz R-22 déjà effectuées;

Attendu les recommandations données suite à l'étude de possibilité d'isolation de la toiture actuelle de la patinoire et à la proposition préliminaire à la solution de remplacement du système de réfrigération;

Attendu la nécessité d'évaluer la capacité portante et la viabilité de la charpente de bois de l'aréna;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu d'accorder le mandat d'inspection et d'analyse de la capacité portante et de la viabilité de la charpente de bois de l'aréna, à WSP, pour un montant de 2 950\$.

Adoptée à l'unanimité

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

**2018-09
181**

10.02 - Vente d'un terrain sur la 8e Rue Ouest, partie du lot 5 667 107

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe possède le terrain indiqué «Partie de lot 5 667 107» sur le plan de lotissement joint à la présente résolution et situé sur la 8^e Rue Ouest;

Attendu l'étude de caractérisation géotechnique faite sur ce terrain et que le rapport de l'étude est remis à l'acheteur potentiel;

Attendu l'offre d'achat reçue pour ce terrain d'une superficie de 1 273.6 m² et déposée à la présente;

Attendu que le zonage de ce terrain est commercial sur toute sa superficie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'accepter l'offre d'achat pour le terrain situé sur la 8^e Rue Ouest, Partie de lot 5 667 107 et appartenant à la municipalité, aux conditions suivantes:

- Description du terrain vendu:
 - façade de 44.53 m

- profondeur de 30,40 m et de 27.61 m
- superficie 1 273.6 m2 (13 708 p2)
- Prix de vente : 17 957.50\$ soit (1.31\$/ pieds2)
- Les frais d'arpenteur et de notaire seront assumés par l'acheteur, M. Jean-Claude Bourdeau. Il avise le conseil qu'il choisit de procéder devant Me Martin Hamel, notaire, pour la préparation de l'acte de vente
- La municipalité ne peut être responsable des exigences et contraintes rencontrées lors de la construction dû à la caractérisation géotechnique du terrain.
- La demande de l'acheteur de construire un petit pont afin de connecter le terrain avec le parc adjacent est refusée dues aux exigences gouvernementales sur les cours d'eau.

Il est également résolu de mandater M. Carl Boilard, maire, et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, pour la signature des actes légaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-09
182**

10.03 - Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Beauce-Sartigan et de son Document complémentaire

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Beauce-Sartigan, dans son Document complémentaire, Chapitre 8 Dispositions relatives à certains usages, point 8.4 Emprise Ferroviaire dans les subdivisions Tring et Chaudière, reconnaît à l'emprise ferroviaire démantelée ainsi qu'à ses bas-côtés l'application suivante :

- 8.4.3 Morcellement prohibé
À l'intérieur du territoire assujetti, toute opération cadastrale ayant pour effet de morceler lesdites emprises est prohibée.

Attendu les démarches entreprises et la volonté du conseil municipal d'acquérir une partie de l'emprise ferroviaire démantelée;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu de demander modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Sartigan et de son Document complémentaire afin d'autoriser le morcellement et les opérations cadastrales ayant pour effet de morceler lesdites emprises, sous condition que le territoire assujetti répond aux usages autorisés identifiés au point 8.4.2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

11.01 - Réunion du comité des finances

Aucune réunion du comité des finances tenue en août 2018.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2018-09
183**

11.02 - Comptes du mois d'août 2018 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu

- que les comptes du mois d'août 2018 au montant total de 264 810.58 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés:	108 591.29 \$
Comptes à payer:	89 929.69 \$
Salaires nets versés:	41 224.37 \$
Remises d'employeur:	25 065.23 \$
Total:	264 810.58 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de septembre 2018 pour un montant total de 122 150.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2018-09
184**

11.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement.

- CARHB - activité de financement spectacle d'humour Jean-François Mercier deux (2) billets
- 100e anniversaire de la fin de la 1ere guerre mondiale - cérémonie le 16 septembre 2018 150 \$

Adoptée unanimement.

**2018-09
185**

11.04 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 999 200 \$

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Village de La Guadeloupe souhaite emprunter par billets pour un montant total de 999 200 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018, réparti comme suit :

# Règlements d'emprunts	Montant de \$
391-2008	296 900 \$
391-2008	702 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par M. Carl Boilard, maire et Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	187 200 \$	
2020.	193 400 \$	
2021.	199 600 \$	
2022.	206 200 \$	
2023.	212 800 \$	À payer en 2023
2023.	0\$	à renouveler

Adopté à l'unanimité

**2018-09
186**

11.05 - Refinancement par l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 septembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	3 ans 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances Qc	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8641%
Montant :	999 200\$	Date d'émission :	18 septembre 2018

Attendu que la Village de La Guadeloupe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2018, au montant de 999 200 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

187 200 \$	2,40000 %	2019
193 400 \$	2,60000 %	2020
199 600 \$	2,80000 %	2021
206 200 \$	2,90000 %	2022
212 800 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,93300

Coût réel : 3,23274 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

187 200 \$	3,25500 %	2019
193 400 \$	3,25500 %	2020
199 600 \$	3,25500 %	2021
206 200 \$	3,25500 %	2022
212 800 \$	3,25500 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,25500 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

187 200 \$	3,52000 %	2019
------------	-----------	------

193 400 \$	3,52000 %	2020
199 600 \$	3,52000 %	2021
206 200 \$	3,52000 %	2022
212 800 \$	3,52000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,52000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que le Village de La Guadeloupe accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2018 au montant de 999 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 391-2008. Ces billets sont émis au prix de 98,93300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-09
187**

11.06 - Financement camion-citerne #609

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe doit refinancer le camion-citerne #609, pour un montant de 85 320 \$;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres de propositions sur invitation, aux institutions et courtiers financiers suivants :

- HSBC Canada
- Banque Royale du Canada
- Crédit Municipal Rexcap
- Desjardins Entreprises

Attendu les propositions reçues, lesquelles sont attachées à la présente résolution ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu à l'unanimité:

- d'adjuger le financement de l'appel d'offres sur invitation à Crédit Municipal Rexcap, agissant à titre de courtier pour La Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur contractuel, au montant de 85 320.00\$, selon les termes suivants:
 - au taux de 4.05 % fixe 54 mois
 - période d'amortissement de 54 mois
 - option d'achat après 54 mois pour 1\$
- d'autoriser M. Carl Boilard, maire et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, comme signataires de tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.07 - Renouvellement contrat d'assurances 2018-2019

La Directrice générale dépose l'avis de renouvellement du contrat d'assurances 2018-2019

12 - LÉGISLATION

12.01 - Avis de motion règlement 493-2018

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 2, M. Noel Vigneault, qu'il déposera pour adoption, lors de la prochaine séance régulière de ce conseil, le projet de règlement 493-2018 abrogeant et remplaçant le règlement 448-2012 "Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de La Guadeloupe" et le règlement 479-2016 le modifiant.

- Établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi

**2018-09
188**

12.02 - Présentation et adoption du projet de règlement 493-2018 -Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité

Attendu que le Règlement 448-2012 «Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de La Guadeloupe» et le Règlement 479-2016 le modifiant sont déjà en vigueur au sein de la municipalité de La Guadeloupe;

Attendu l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera, le 19 avril PL155 articles 178 de cette loi obligeant les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie des employés;

Attendu qu'avis de motion de l'adoption du règlement 493-2018 a été préalablement donné à la séance du 10 septembre 2018 par le conseiller au siège #2, M. Noel Vigneault ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'adopter le projet de règlement 493-2018 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel abroge le règlement 448-2012 et le règlement # 479-2016 le modifiant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.03 - Résultats de la JEPHV du 2018-08-22

Dépôt par la directrice général du rapport de la journée d'enregistrement des personnes habiles à voter (JEPHV) concernant l'adoption du règlement 492-2018 modifiant le règlement de zonage 473-2007:

Article 2 - agrandissement de la zone C-709 (secteur Aréna 8e Rue Ouest)

- Nombre d'électeurs: 24
- Nombre de signatures requises pour forcer la tenue d'un référendum: 12
- Nombre de signatures apposées lors de la JEPHV: 0

Article 2 - Agrandissement de la zone R-405 (secteur CLSC - 15e rue Ouest)

- Nombre d'électeurs: 311
- Nombre de signatures requises pour forcer la tenue d'un référendum: 42
- Nombre de signatures apposées lors de la JEPHV: 2

Article 2 - Agrandissement de la zone R-401 (secteur entrepôt 9e Rue Est)

- Nombre d'électeurs: 251
- Nombre de signatures requises pour forcer la tenue d'un référendum: 36
- Nombre de signatures apposées lors de la JEPHV: 0

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2018-09-189 12.04 - Adoption du règlement 491-2018 - urbanisme

09
189

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par l'adoption des règlements :

382-2007	442-2012
399-2008	465-2015
414-2010	482-2017
424-2011	486-2017
432-2001	

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications du plan d'affectation du sol, périmètre urbain, du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de rendre conforme le plan d'urbanisme suite aux modifications qui seront apportées au plan de zonage par l'adoption du règlement # 492-2018 :

- modifier le plan de zonage afin de rendre conforme des terrains chevauchés par deux zones
- Agrandir les zones propices à des constructions futures

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 5, M. Vincent Breton, le 9 juillet 2018;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement #491-2018, a été tenue le 8 août 2018 à 18h00 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14^e Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe ;

ATTENDU qu'aucune demande de modification n'a été transmise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Veilleux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement no 491-2018 intitulé :

RÈGLEMENT 491-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LES PLANS D'AFFECTATION DU SOL QUI LUI SONT ANNEXÉS

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan d'affectation des sols périmètre urbain, annexé au plan d'urbanisme du règlement #370-2007 est modifié de la façon suivante :

ANNEXE A (AVANT)	ANNEXE B (APRES)
1A - Affectation commerciale avant	1B - Affectation commerciale après
2A - Affectation résidentielle avant	2B - Affectation résidentielle après
3A - Affectation résidentielle avant	3B - Affectation résidentielle après

L'annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion :	9 juillet 2018
Adoption du projet de règlement :	9 juillet 2018
Avis public d'Assemblée de consultation :	20 juillet 2018
Assemblée publique de consultation :	8 août 2018
Adoption du règlement :	10 septembre 2018
Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :	2018
Avis public de l'entrée en vigueur :	2018

Carl Boilard. maire

Christiane Lacroix, directrice générale

2018-09-190 12.05 - Adoption du règlement 492-2018 - zonage

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement de zonage portant le numéro 373-2007 modifié par les règlements :

383-2007	441-2012
397-2008	443-2013
398-2008	453-2016
415-2010	466-2015
425-2001	487-2014

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à des modifications au plan de zonage qui est annexé au règlement de zonage 373-2017;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de :

- Modifier le plan de zonage afin de rendre conforme des terrains chevauchés par deux zones
- Agrandir les zones de trois (3) terrains propices à des constructions futures

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 5, M. Vincent Breton le 9 juillet 2018;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit projet de règlement a été tenue le 8 août 2018 à 18h00 à l'Hôtel de ville de La Guadeloupe au 763, 14^e Avenue bureau 100;

ATTENDU qu'aucune demande de modification n'a été déposée;

ATTENDU que le second projet de règlement a été adopté le 13 août 2018;

ATTENDU qu'une journée d'enregistrement des personnes habile à voter a été tenue le 22 août 2018 et que le règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Veilleux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement no 492-2018 intitulé :

RÈGLEMENT 492-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (ZONAGE) ET LE PLAN DE ZONAGE QUI LUI EST AFFECTÉ

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Est modifié le plan de zonage périmètre urbain afin de :

- Agrandir la zone C-709 en diminuant la zone P-1006 afin de :
 - rendre possible la construction sur un terrain à vendre
 - rendre entièrement commercial le terrain chevauché par deux zones, sis sur le lot 5 667 040.
- Corriger et agrandir la zone R-405 en diminuant la zone P-1010 afin de rendre possible des projets de construction sur deux terrains
 - lot 4 666 047 chevauché par la zone R-405 et P-1010
 - lot 5 666 117 entièrement en zone P-1010
- Agrandir la zone R-401 afin de corriger le zonage du bâtiment situé à l'extrémité de la 9^e rue Est qui est chevauché par deux zones

Le tout tel qu'il apparaît aux cartes annexées:

ANNEXE A (AVANT)	ANNEXE B (APRES)
1A - Zone C-709 avant	1B - Zone C-709 après
2A - Zone R-405 avant	2B - Zone R- 405 après
3A - Zone R-401 avant	3B - Zone R-401 après

L'annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion :	9 juillet 2018
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	9 juillet 2018
Avis de l'assemblée publique:	20 juillet 2018
Assemblée publique aux fins de consultation :	8 août 2018
Adoption du second projet de règlement :	13 août 2018
Avis public demande de participation à un référendum :	14 août 2018
Journée des personnes habiles à voter	22 août 2018
Adoption du règlement	10 septembre 2018
Obtention du certificat de conformité de la MRC Beauce-Sartigan	2018
Avis public d'entrée en vigueur	2018

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale

**2018-09
191**

12.06 - Nomination au sein du comité d'administration - Villa du rêve

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe adhère à la corporation de la Villa du rêve;

Attendu la nécessité de nommer un membre du conseil siégeant sur le conseil d'administration;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu de nommer Mme Suzanne Veilleux, membre désigné au sein de la corporation de la Villa du rêve et de représenter la municipalité lors d'assemblées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - DIVERS

Aucun sujet.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2018-09
192**

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h40

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale